



Québec, le 1^{er} octobre 2015

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires,

Objet : La fouille en milieu scolaire

Les commissions scolaires et les écoles consacrent des efforts importants pour répondre à leurs responsabilités et à leurs devoirs de procurer aux élèves un environnement sain et sécuritaire. Elles doivent s'assurer que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient respectées par tous et prévoir des mécanismes d'intervention applicables selon la gravité de l'acte répréhensible et dans le respect des droits des individus.

Le 20 février dernier, M^e Fabienne Bouchard a été mandatée afin de faire enquête sur les faits entourant la fouille d'une élève ayant fait l'objet de l'attention des médias, ainsi que sur toute situation semblable pouvant être portée à sa connaissance. Le 13 mai 2015, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a rendu public le rapport de M^e Bouchard. Depuis, les trois recommandations s'y trouvant ont été prises en considération.

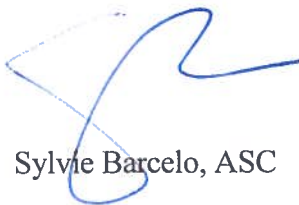
Le Ministère tient dès maintenant à demander aux commissions scolaires et aux écoles, notamment aux membres du personnel de celles-ci ainsi qu'aux personnes en autorité qui œuvrent au sein de celles-ci, de ne procéder à aucune fouille pouvant nécessiter qu'un élève se dévête.

... 2

Enfin, la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, effectue actuellement des travaux destinés à mieux baliser l'exercice des pouvoirs des directions d'établissement dans de telles situations.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

Sylvie Barcelo, ASC